



Convocation aux Assemblées Générales 2021

En tant qu'adhérent, nous vous invitons aux **Assemblées Générales** Ordinaire et Extraordinaire de l'association Weta Classe France, qui se tiendront en présentiel le **vendredi 21 janvier 2022 à 18H** à 73590 Crest-Voland, et en distanciel à l'adresse <https://meet.jit.si/agweta2021>

*Nous vous rappelons qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de trois mandats. Pour vous faire représenter, merci d'envoyer un **courriel** à l'adresse **contact@wetaclassefrance.com**, contenant votre nom et prénom, ainsi que le nom et prénom de l'adhérent à qui vous donnez votre pouvoir. Afin d'éviter toute confusion lors de l'assemblée, celui-ci doit également nous confirmer qu'il accepte le mandat.*

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Historiquement, les dates de l'exercice comptable, et les modes de vote étaient adaptés à nos réunions en décembre au salon nautic de Paris sur le stand Weta. Nous souhaitons simplifier les dates d'exercice en se calant sur des années civiles au lieu du 31 octobre, autoriser les assemblées à distance dans les statuts, ainsi qu'autoriser pourquoi pas des assemblées plus tard en début de saison dans le futur.

1. Élargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Validation des modifications des statuts de l'association pour adapter les dates de l'exercice, et autoriser les assemblées à distance :

https://docs.google.com/document/d/12WAu9qdTb_X7wMh4tX75tyr89hbaYaaL/edit?usp=sharing&oid=105949211558897194967&rtpof=true&sd=true

Conformément à l'article 15.2 des statuts, plus de la moitié des adhérents devront être présents ou représentés.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Élargement de la liste des présents et vérification des mandats
2. Approbation du rapport moral présenté par le président
3. Approbation du rapport financier présenté par le trésorier et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2021.
4. Validation du montant de la cotisation annuelle.
5. Validation du budget prévisionnel 2022.
6. Produits dérivés
7. Plan de développement

Conformément aux articles 15 et 15.1 des statuts, les décisions sont prises à la majorité des personnes présentes ou représentées.

Le 22 Décembre 2021
Gorun RENAULT
Secrétaire Général